

MICROFICHE ETABLIE A PARTIR DE
L'UNITE DOCUMENTAIRE
N

جديدة منجزة حسب الوثيقة
رقم:

920117

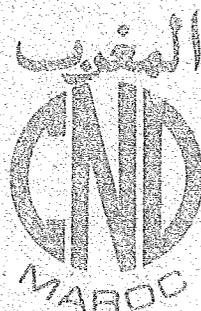
ROYAUME DU MAROC

المملكة المغربية

المركز الوطني للتوثيق
CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION

SERVICE DE REPROGRAPHIE
ET IMPRIMERIE

B.P. 826 RABAT



مصلحة الطباعة والتصوير
ص.ب 826 الرباط

F

1

DOSSIER DE LA QUINZAINE : EXPLOITATION ET DISTRIBUTION DE L'EAU
AU MAROC.

92-0117 92-0117

* LA POLITIQUE DES BARRAGES

Pays à climat semi-aride, le Maroc est particulièrement sensibilisé aux problèmes de l'utilisation et de la distribution de l'eau.

Mais ce n'est qu'en 1967 que la politique de mobilisation de l'eau a pris son véritable essor, avec la décision de mise en chantier de 6 grands barrages devant constituer la première phase d'un vaste et ambitieux programme ayant pour objectif l'irrigation d'un million d'hectares avant l'an 2000.

Aujourd'hui, la capacité totale des 33 grands barrages en cours d'exploitation se monte à 10 milliards de m³, permettant d'ores et déjà l'irrigation de 590 000 hectares dans les secteurs de petite et moyenne hydraulique.

Créée en 1967, l'Administration de l'Hydraulique a pour vocation de mettre en oeuvre le programme de développement des barrages, dans le but de réaliser cinq objectifs essentiels :

- l'Irrigation de un million d'hectares en l'an 2000

840 000 hectares sont déjà équipés ou en cours d'équipement; la réalisation de cet objectif paraît acquise, selon le rythme actuel.

- La réduction de la dépendance du Maroc vis-à-vis de l'extérieur en matière de produits énergétiques.

La production actuelle des usines hydroélectriques est de 2100 Gwh par an, sur un potentiel estimé à 5100 Gwh par an.

- La participation des eaux de surface à la satisfaction des besoins d'alimentation en eau potable et industrielle des agglomérations.

Les nouveaux besoins, notamment des populations urbaines de plus en plus importantes, sont en hausse d'environ 8% par an, alors que les ressources souterraines sont saturées.

Les barrages participent actuellement à hauteur de 60% des besoins et leur part va en augmentant.

- La promotion des régions déshéritées et la réduction des disparités régionales.

Ce pari sera difficile à tenir, compte-tenu des contrastes en matière de ressources en eau entre les régions et de leur rareté dans les régions subatlasiques.

Cependant, sur 2300 millions de m³ régularisables, 1200 millions le sont déjà permettant une dotation par jour et par habitant, tous besoins confondus, de 870 litres, alors que la moyenne nationale n'est que de 820 litres.

- L'instauration d'une solidarité inter-régionale en matière d'eau.

La région Nord-Nord Ouest est excédentaire; la région Centre-Ouest est déficitaire; la région Sud-Sud Est s'autosuffit. On peut donc imaginer un transfert d'eau de la première région vers la dernière.

Globalement, le chemin menant à la satisfaction de ces objectifs a été fait à moitié.

Mais sur les 24 ouvrages qui restent à réaliser, 1 est en cours de réalisation, 13 sont "étudiés" et prêts à passer en phase de construction, et 10 sont à l'étude.

A titre d'illustration, voici les plus importants :

- Complexe du Haut Sebou.

Lancé en Mars 1987, et nécessitant la réalisation de la galerie la plus longue jamais réalisée par l'Administration de l'Hydraulique (15 Km), il permettra de compléter le barrage Idriss Ier qui existe depuis 1973, en irriguant 26000 hectares supplémentaires, en produisant de l'énergie électrique en hiver, et en fournissant de l'eau potable à la ville de Fès.

- Barrage d'Aoulouz : irrigation de près de 61500 hectares.

- Barrage d'Hachef : alimentation en eau potable de Tanger.

- Garde du Sebou : empêcher les eaux salées de remonter vers les lieux de pompage.

- Dchar El Oued : irrigation de 35000 hectares; production de 220 millions de Kwh/an; 57 millions de m³ d'eau potable.

- Smir : alimentation en eau potable de Tétouan notamment.

- Barrage de M'Jara : le plus important projet de barrage; 25 millions de m³ de remblai; retenue de 3,8 milliards de m³; hauteur de 87 mètres. Il permettra l'irrigation de 100 000 hectares dans le Gharb et la production de 400 millions de Kwh/an ainsi que la protection de la région contre des crues dévastatrices.

* L'EAU EN MILIEU RURAL, AXE DE DEVELOPPEMENT

Le Plan de Développement Economique et Social 1988-1992 a prévu de mettre l'accent sur le développement du monde rural, y affectant 60 à 70% des disponibilités financières globales.

Trois secteurs fondamentaux sont concernés :

- l'eau potable
- l'irrigation des terres
- La régularisation des cours d'eau

La politique des barrages mise en oeuvre (cf supra) permet de s'attaquer à ces problèmes en même temps, mais le plus épineux, parce-que le plus immédiat, reste l'approvisionnement en eau potable.

En 1982, 57,3% de la population marocaine vivait en milieu rural (65,2% en 1971), alors que seulement 1/5ème de cette population était desservie en eau potable.

En 1985, seuls 17% de la population rurale était alimentée par un système public.

Conscients de cette carence, le Ministère de l'Intérieur a mis en route depuis 1980 un important programme d'équipement prévoyant l'alimentation de 700 agglomérations (villages ou douars) pour une population de 700 000 habitants. En 1985, ce projet était réalisé à 55% seulement, alors qu'il aurait dû être mené à bien à cette date.

Un certain nombre de difficultés, liées plus globalement à l'ensemble du secteur de l'eau, sont venues retarder son exécution :

- La dispersion de l'habitat : 38 000 douars, dépourvus d'infrastructures de base pour la plupart.
- L'insuffisance des ressources en eau : sécheresse entre 1981 et 1985.
- La multiplicité des centres de décision : provinces, préfectures, communes, Ministère de l'Intérieur, des Travaux Publics, de l'Agriculture, de la Santé, ONEP, etc...
- La faiblesse des ressources financières : pour la période 1973-1977, l'investissement dans le secteur de l'eau potable s'est monté à environ 2% du total de l'investissement public, (ce qui représente environ 0,16% pour le secteur rural). Ce chiffre est passé à 6% pour la période 1976-1985.
- Les problèmes de gestion et de maintenance : les Communes n'ont ni les moyens techniques, ni humains et financiers pour assumer cette responsabilité. Le défaut de formation du personnel est très profondément ressenti.

Cette énumération donne la mesure des obstacles à surmonter pour favoriser le développement de la distribution de l'eau potable au Maroc.

Il s'agit en fait de contribuer à l'amélioration globale du niveau de vie, notamment par une meilleure organisation des structures d'action du secteur.

Ainsi, le souci de valorisation des équipements doit commencer par une adaptation des installations à chaque zone rurale et une meilleure formation des agents de maintenance. Plus globalement, plusieurs points doivent être envisagés :

- L'accentuation des efforts de recherche d'eau et la valorisation des ressources. Cette mise en valeur s'arrête encore trop souvent au stade de la recherche.
- L'amélioration de la coordination entre les divers opérateurs du secteur. La création d'un organisme unique, prenant en charge la planification la mobilisation des ressources financières, et la programmation des actions est envisageable.
- L'affectation de ressources budgétaires sûres et évolutives au niveau des collectivités locales et des communes.

Ce dernier point est bien entendu le plus fondamental. Ce n'est que dans la continuité de l'effort que le pays parviendra à assurer à l'ensemble de sa population en forte expansion un approvisionnement en eau potable indispensable à l'amélioration de son niveau de vie.

sglou (S)

BORDEREAU DE SAISIE

C.N.D

MAROC



MOIS	
AN	
NAC	32-9147
CODBI	
A 121	
COTRA	
A 122	

TYPREL	T	G	S	R
A 141				
NOAP				
A 142				
NAUST				
A 143				

CODUD												
INDEX	A 010											
NAME	A 020											
STATUT	C	D	PAYS PRGD.	A 150	TYPE BIBL.	A 171						
INDICATEURS	REUNION	DICIONNAIRE	DOANES	NUMERIQUE	THESE	TEXTE LEGISLATIF	BIBLIOGRAPHIE	CARTES	INCLIS	RESUME	NON COTRER	TRAVAIL
A 172	K	L	N	U	W	Z	Y	E	V	R		

NIVOD	A	M	C	NIVSO	M	C	S
A 131				A 132			

UNITE DOCUMENTAIRE (MCS)	A 120	AUTEUR ET APELL.
	A 220	COLLEC. TIVITE AUTEUR
	A 230	TITRE UD
	A 240 A 250	TITRES TRADUITS . . . Utiliser le bordereau 2 : données complémentaires

SOURCE : DOCUMENT GENERIQUE (MCS)	A 310	AUTEUR
	A 320	COLLEC. TIVITE AUTEUR
	A 330	TITRE DOCUM. GENE.
	A 340	TITRE GENERIQUE . . . utiliser le bordereau 2 : données complémentaires
	A 410	TITRE PUBLIC EN SERIE
	A 420	VOLNUM.

Conférence

no 612

A 430
ISSN 0753-0156

NOTES D'INDEXATION

DATN	
D 100	
DATSA	
D 110	
DATM	
D 120	

--

FIN

النهاية

9

مشاهد

VUES